

AR Prefecture

016-211603667-20250305-20250205-BF
Reçu le 13/03/2025

COMMUNE DE SEGONZAC
ARRONDISSEMENT DE COGNAC
DEPARTEMENT DE CHARENTE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-02-05

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le cinq mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/02/2025

OBJET	PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. Patrick DESCARSIN, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. GILLARDEAU Romain, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme NOEL BRODU Clarisse, Mme SIRE Nathalie, M. DERET Wesley.
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT LES GRANDES VERSENNES	Absents excusés : Mme BARBOT Marina et M. RUMEAU Vincent Procuration : Mme BARBOT Marina a donné procuration à M. ARMAND Régis Secrétaire de séance : M. PERRIN Vincent

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2024 du budget de lotissement les Grandes Versennes puis se retire,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Etienne HOSTEING, adopte le compte administratif par 16 voix pour et une abstention de M. DERET Wesley, lequel peut se résumer ainsi :

Reports :

Pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 3 516.61€
: excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 0€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de : 3 516.61€

Résultat de clôture :

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de : 3 516.61€

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de 0€

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,

P/ Le Maire
HOSTEING

